

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. DENIS BERGERON, président**
 M. LAURENT PILOTTO, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION
D'UN COMPLEXE DE LIQUÉFACTION
DE GAZ NATUREL À SAGUENAY**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 28 octobre à 13 h
Bureau d'audiences publiques en environnement
140, Grande Allée Est
Québec (Québec)

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 28 OCTOBRE 2020	
MOT DU PRÉSIDENT	1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

CENTRE DE RECHERCHE EN ÉDUCATION ET FORMATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT ET À L'ÉCOCITOYENNETÉ DE L'UQAM (DM2185 ET 2185.1)	
Mme Gabrielle Roy-Grégoire	2
Mme ANNIE LETENDRE (DM 2129 ET 2129.1)	8
M. DANIEL LORD (DM2024)	13
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (DM848)	
M. Tommy Tremblay, Mme Alexandra Dupéré	19
MAIRE DE SAINT-HONORÉ (DM617)	
M. Bruno Tremblay	25
Mme ALEXANDRA SICOTTE (DM1167)	27
M. LOUIS BIBAUD (DM1184)	33
M. GILLES BERGERON (DM1227)	37
Mme ANNE POTIER (présentation verbale)	45
MOT DE LA FIN	51

AJOURNEMENT

**SÉANCE DU 28 OCTOBRE
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT**

5

Alors, Mesdames et Messieurs, bonjour. Bienvenue à cette séance de la deuxième partie de l'audience publique sur le *Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay* par GNL Québec Incorporée.

10

Alors, avant de laisser la parole au premier intervenant, voici quelques rappels importants. D'abord, tous les propos de cette deuxième partie sont enregistrés. Les transcriptions seront accessibles dans une semaine environ sur le site Web du BAPE.

15

Nous soulignons également que, tout comme l'initiateur du projet et des personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier les faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation.

20

Je vous rappelle qu'une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale se limite à corriger de façon démontrée des inexactitudes comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence ou une citation erronée. Il peut s'agir par exemple de statistiques, de chiffres, de durée ou de tout autres données ou événements précis.

25

Alors, je vous rappelle également que la rectification ne doit pas servir à se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion afin d'éviter tout débat. Des rectifications pourront se faire par écrit jusqu'au 13 novembre, soit une semaine après la fin de la deuxième partie.

30

Nous avons encore plusieurs présentations à l'horaire de cette séance. Je rappelle également que le temps alloué pour le témoignage est de 10 minutes. Alors, il serait important pour tous de respecter l'horaire et d'être équitable de façon à ce que la commission puisse être équitable envers tous les participants.

35

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

40

Mme GABRIELLE ROY-GRÉGOIRE
CENTRE DE RECHERCHE EN ÉDUCATION ET FORMATION RELATIVES À
L'ENVIRONNEMENT ET À L'ÉCOCITOYENNETÉ DE L'UQAM (DM2185 ET 2185.1)

45

LE PRÉSIDENT :

50

Alors, j'invite maintenant madame Gabrielle Roy-Grégoire, s'il vous plaît, à venir nous présenter son mémoire.

Mme GABRIELLE ROY-GRÉGOIRE :

55

Bonjour, est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

Oui, Madame Grégoire. Et nous vous voyons.

60

Mme GABRIELLE ROY-GRÉGOIRE :

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

65

Alors je vous cède la parole, 10 minutes, nous vous écoutons.

Mme GABRIELLE ROY-GRÉGOIRE :

70

Parfait. Bonjour à nouveau, Monsieur le président et Monsieur le commissaire. J'ai la chance de reprendre la parole au nom d'un nouveau groupe aujourd'hui. C'est en tant qu'assistante de recherche que je m'adresse au BAPE.

75

Comme l'a démontré l'incroyable participation citoyenne à vos travaux, le projet d'Énergie Saguenay suscite un vaste questionnement citoyen et d'importantes mobilisations. L'inquiétude, qui est partagée à l'échelle de la planète, a également rejoint les scientifiques de plusieurs domaines et donc, on en fait partie.

80 Notre équipe, on est une équipe de recherche, puis on est membre du Centre de recherche à l'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté, donc qui est attaché à l'UQAM. Et plus précisément, on travaille dans un projet de recherche qui s'appelle Resistaction. C'est un projet qui s'intéresse aux mobilisations sociales face aux pratiques extractives.

85 Donc, je m'explique, l'extractivisme, pour qu'on se comprenne, c'est l'extraction des ressources naturelles de façon intensive et orientée vers le commerce international sans valeur ajoutée. Donc, ce sont des pratiques qui occupent les territoires en s'appropriant les terres, en déformant les paysages et en mettant les populations dans des situations critiques.

90 Et au Québec, on vit un phénomène de multiplication de conflits, donc des conflits sociaux et écologiques, comme la conséquence de l'expansion croissante et sans limites des projets extractifs de grande envergure. On entend par là des projets gaziers, miniers et pétroliers. Ça, c'est un peu le point de départ de notre projet Resistaction.

95 En collaboration avec des acteurs du milieu, on se penche sur ces conflits-là, donc sociaux et écologiques, qui émergent sur le territoire québécois comme conséquence de l'implantation des projets extractifs, et on porte une attention particulière aux projets qui s'inscrivent dans la tendance actuelle de transition énergétique québécoise et qui propose une contribution, en fait, à la lutte globale des changements climatiques.

100 Parce que c'est un peu le cas d'Énergie Saguenay, mais ce n'est pas un projet isolé. Et ça s'inscrit dans une forte tendance de l'économie québécoise qui est basée sur une vision productiviste du développement.

105 Donc notre contribution aux travaux du BAPE en fait, c'est qu'on veut rompre, ou plutôt aider à rompre avec la vision fragmentée et considérer le contexte très complexe des multiples projets industriels qui sont présents et projetés sur la zone d'Énergie Saguenay, mais aussi de Gazoduq.

110 Donc, nous on estime, comme beaucoup, que les projets d'Énergie Saguenay et Gazoduq, devraient être considérés en tenant compte de leurs liens et leurs impacts cumulés et systémiques sur les territoires. Faire une telle lecture des situations, ça met en évidence les risques, les menaces et les dangers potentiels du projet Énergie Saguenay.

115 Donc, j'ai une courte présentation qui va accompagner ce que je dis. C'est possible de la commencer maintenant? Je ne sais pas si ça fonctionne.

120 Voilà. Donc, ça, c'est le projet Resistaction, donc, sous vos yeux. On propose en fait de monter un portrait d'ensemble, en fait, de répertorier tous les cas de conflits sociaux écologiques au Québec. On va faire ça avec des fiches descriptives et une cartographie qui vont nous aider à mieux situer les conflits et les projets extractifs, parce qu'ils sont trop souvent analysés comme des cas isolés.

125 Donc notre projet Resistaction est en cours et on est très loin d'avoir le portrait complet encore, mais on voulait vous partager ici une avancée partielle de nos travaux de cartographie pour illustrer notre approche qui nous permet d'aborder la situation.

130 On peut changer de diapositive.

135 Il s'agit d'une carte digitale qu'on a construite en croisant deux sources principales de données. D'abord, les cartes présentées par le promoteur aux entités gouvernementales de la consultation publique dans le cadre des procédures d'évaluation environnementale et en deuxième lieu, un recensement des collectifs citoyens mobilisés dans le cadre de notre recherche.

140 La prochaine carte, donc à la prochaine diapositive, elle montre l'étendue du projet, Gazoduq et GNL, sur le territoire québécois, puis elle illustre également la résistance citoyenne portée par 10 collectifs.

145 On spécifie aussi que, sur cette carte, n'est pas représenté les 68 organismes environnementaux et régionaux, et nombreux citoyens indépendants, et les 48 associations étudiantes représentant quelques 300 000 étudiantes et étudiants qui sont également tous porteurs de cette résistance.

150 Quand on a réalisé cette carte, ça nous a permis de faire trois constats. D'abord, la division du mégaprojet GNL Gazoduq en deux projets de moindre échelle rend impossible un regard d'ensemble des impacts.

155 Ensuite, les échelles choisies dans les cartes des promoteurs ne permettent pas de prendre connaissance de l'existence des populations dans les zones d'étude, à la fois autour du projet GNL, mais aussi pour le tracé Gazoduq.

Et troisièmement, les cartes des promoteurs qui représentent les dimensions hydrographiques et écologiques du territoire affecté sont d'une grande complexité et sont difficiles à être interprétées. Ces cartes sont censées être des documents de base des projets, sont présentées dans les consultations publiques.

160 Pourtant, elles apparaissent comme des obstacles importants à la prise de connaissance et à la compréhension appropriée par la population sur les projets. Donc, ça nous permettrait d'avoir une opinion éclairée.

On peut passer à la prochaine diapositive.

165 Faire cette carte, ça nous a également permis de mieux saisir la réalité du territoire qui est touché par le mégaprojet. Donc, le territoire entre Rouyn-Noranda et Tadoussac, donc l'entrée du gazoduc au Québec et la sortie des méthaniers dans le fleuve. On retrouve une multitude de projets extractifs de divers types.

170 Ce que vous voyez à l'écran s'est tiré du ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie, puis ça indique seulement les projets miniers et les projets actifs. Donc, il faut ajouter qu'au Saguenay, bien GNL Québec, ça côtoie les propositions des projets miniers d'Arianne phosphate et de Métaux BlackRock, donc qui ne sont pas là parce qu'ils ne sont pas encore en activité.

175 Il faut également compter l'usine de Rio Tinto à Chicoutimi et la mine Niobec qui est située à Saint-Honoré. Donc, Rio Tinto n'étant pas non plus représenté parce qu'il ne s'agit pas d'une mine.

180 En suivant vers l'ouest le tracé de Gazoduq qui va alimenter l'usine, comme vous le voyez, les projets miniers se multiplient.

185 Notons aussi que le territoire du méga projet GNL Gazoduq, il y a 63 communautés qui y habitent. Donc l'impact sur la qualité de vie est considérable. Parce ce que la dégradation de la qualité de vie, ce n'est pas seulement mesuré en fonction des catastrophes environnementales, mais c'est aussi en tenant compte de la pression quotidienne, du stress, de l'inquiétude et de l'angoisse qui sont provoqués par l'arrivée d'un projet de l'industrie lourde à proximité des milieux de vie.

190 Et là, au-delà de ça, il y a de nombreuses études qui font état de situations de conflits, de ruptures, de divisions, de migrations, de déplacements de populations et de l'érosion de la culture dans les milieux de vie, qui sont causés par ce genre de projets là.

195 Il faudrait aussi parler de la question des impacts environnementaux qui sont multiples. Je ne peux pas vous présenter les impacts environnementaux associés au projet GNL Québec. Je suis certaine que des personnes mieux placées que moi qui vont vous les détailler.

200 De toute façon, vous en avez certainement déjà pris connaissance dans la documentation du promoteur. Mais, tous ces risques d'impacts il faut les ajouter au projet de Gazoduq qui risque d'affecter les milieux riverains, humides et terrestres sur 780 kilomètres jusqu'à Rouyn-Noranda.

205 Plus que ça encore, il faut considérer que la région touchée par GNL Gazoduq, elle subit déjà des impacts considérables de l'industrie extractive. On peut citer, à titre d'exemple, la destruction du paysage de la région de Malartic.

210 Cette ville est profondément perturbée par l'exploitation minière en milieu urbain. On parle de pollution sonore, de qualité d'air affectée par les poussières toxiques en suspension, de risques de contamination des eaux de surface et souterraines, de l'accumulation du drainage minier acide sur le territoire et la liste est bien longue.

215 Il y a aussi des impacts sociaux qui sont considérables. Les activités économiques basées sur le tourisme risquent de ralentir dans la région du Saguenay. En effet, les entreprises, les emplois et les structures locales pourraient être perdus à cause de l'augmentation du trafic industriel dans le fjord.

220 La pêche sur glace serait grandement compromise par les passages méthaniers qui vont fragiliser la glace. Et les questions de sécurité associées au transport maritime soulèvent beaucoup de préoccupations.

225 Les 160 à 210 méthaniers de GNL vont s'ajouter au trafic actuel, donc la navigation marchande, les traversiers à Tadoussac / Baie-Sainte-Catherine et le trafic récréotouristique qui est très dense entre mai et octobre.

230 S'il y avait des accidents maritimes, c'est toutes sortes de produits toxiques qui vont être déversés en provoquant des impacts directs sur les écosystèmes marins.

235 Donc, nos travaux de cartographie ne sont qu'amorcés, mais ils permettent déjà de souligner l'importance d'évaluer le projet Énergie Saguenay dans son contexte global de développement industriel du territoire concerné. Les impacts présents et potentiels de l'industrie qui est déjà présente doivent être considérés dans l'évaluation d'impacts d'Énergie Saguenay.

240 On aimerait terminer en soulignant que la participation massive d'une grande diversité d'acteurs dans le processus d'évaluation du projet GNL Québec, l'engagement actif des citoyens et des organisations est fortement significative. Clairement, il est illustré la détermination des

235 populations d'être sérieusement considérées quand il est question des projets de développement sur leurs territoires.

Et l'apport des citoyens, c'est une source formidable de propositions, d'alternatives et de visions d'avenir où clairement on retrouve l'idée d'une transition énergétique qui serait aussi
240 porteuse de justice sociale.

Donc, merci beaucoup, si vous avez des questions, je vais faire de mon mieux.

LE PRÉSIDENT :

245 Donc, merci pour la présentation Madame Roy-Grégoire. Donc, Monsieur Pilotto, est-ce que vous avez des questions?

M. LAURENT PILOTTO, commissaire :

250 Non, c'est très clair, puis en fait, oui j'ai une question. Vous avez mentionné que c'était le début de vos travaux. Quel est votre horizon d'étude? Quand est-ce que vous comptez publier vos résultats?

255 **Mme GABRIELLE ROY-GRÉGOIRE :**

Oui. En fait, on a une publication en espagnol parce que, j'ai comme un peu omis cet aspect-là qui était peut-être moins pertinent pour le BAPE, mais c'est un projet qui étudie parallèlement le territoire du Québec et celui du Chili. Donc, il y a toute une autre réalité liée à l'extractivisme, puis on a déjà une publication en espagnol à cet effet-là.
260

Mais bientôt en fait, on espère avec une cartographie plus complète dans les prochains mois. Des fiches descriptives qui vont pouvoir être accessibles sur l'Internet, qui vont nous permettre en fait de bien détailler tous les projets extractifs et de les mettre en relation pour un peu avoir une vision plus globale et systémique de la réalité ici.
265

Ça fait qu'on aimerait avoir une cartographie bientôt puis on va organiser des séminaires et éventuellement, publier dans le monde académique, mais rendre ça accessible aussi au-delà du monde académique, comme dans les prochains mois là.
270

LE COMMISSAIRE :

Merci, bonne chance.

275 **Mme GABRIELLE ROY-GRÉGOIRE :**

Merci beaucoup.

280 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci beaucoup de votre contribution à nos travaux, Madame. Alors on vous souhaite une bonne fin de journée. Merci beaucoup.

285 **Mme GABRIELLE ROY-GRÉGOIRE :**

Bye, merci.

Mme ANNIE LETENDRE (DM2129 ET 2129.1)

290 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais maintenant Annie Letendre s'il vous plaît.

295 **Mme ANNIE LETENDRE :**

Bonjour, est-ce que vous m'entendez?

300 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien Madame Letendre. Nous vous voyons également. Alors, écoutez, comme convenu, 10 minutes, la parole est à vous, nous vous écoutons.

305 **Mme ANNIE LETENDRE :**

Alors, vous voyez ici un méthanier avec toutes sortes d'activités autour. Donc, je m'appelle Annie Letendre, je suis géographe spécialisée en environnement et je me suis aussi spécialisée sur les changements climatiques. Ça fait plus de 20 ans que je travaille en environnement.

310 Dans un de mes emplois précédents, j'ai fait des analyses des écarts, donc des analyses par rapport à la conformité de réservoir de produits pétroliers, dont des génératrices d'urgence. J'ai fait ça pendant à peu près cinq ans et on avait 3 000 réservoirs Québec et Ontario.

315 J'ai vécu dans Charlevoix et notre lieu de prédilection pour nos vacances a toujours été Tadoussac, ça l'est encore. Le plaisir d'entendre les baleines à travers le vent, de les voir des rochers. Le plaisir de descendre le Saguenay en kayak, c'est vraiment formidable.

320 Pouvez-vous changer de diapo s'il vous plaît? Est-ce qu'on peut changer de diapo, merci? Merci beaucoup.

Alors, la NASA nous présente ce graphique. C'est l'évolution des émissions de concentrations de CO₂ depuis 800 000 ans. Si vous regardez vers la droite, vous voyez le niveau actuel de concentration de gaz à effet de serre, de CO₂. Ça n'a jamais été aussi haut.

325 Le GIEC, 2500 scientifiques, nous dit que c'est en bonne partie due à l'humain et en bonne partie dû à l'utilisation des combustibles fossiles. On nous dit aussi qu'il va y avoir de nombreuses catastrophes du climat et que c'est l'humain qui va subir les conséquences.

330 On a signé la convention sur les changements climatiques. Le projet GNL Québec nous éloigne des objectifs. Je suis toujours étonnée de voir à l'air de la transition écologique que c'est aussi difficile d'arrêter d'exploiter des combustibles fossiles que ça été difficile d'arrêter de fumer la cigarette. Pourtant, les médecins nous le disent, c'est quelque chose qui est mauvais pour notre santé.

335 On peut changer de diapo.

Je vous invite à regarder les bandes bleues au bout de la flèche rouge. Les deux premières bandes bleues, c'est les émissions d'équivalent CO₂ du charbon. Donc, le charbon gagne la première place, la médaille d'or, en termes de production de gaz à effet de serre.

340 Tout de suite après, la deuxième bande, c'est le gaz naturel. Donc, il émet à peu près la moitié moins. Si vous regardez complètement à droite des petites bandes, c'est des minuscules petites bandes qui représentent ce qui est émis par les énergies vertes, les énergies renouvelables, que ça soit le solaire, l'éolien, la géothermie. C'est 15 fois moins que le gaz naturel. Donc, beaucoup, beaucoup moins.

345 On peut changer de diapo.

350 Alors, vous allez trouver ça bizarre que je vous montre des camions. Vous allez comprendre dans quelques minutes. Quand je travaillais sur les non-conformités, je me posais beaucoup de

questions sur comment les réservoirs étaient faits, leurs tuyauteries, afin d'éviter des coûts importants suite à de la contamination des sols.

355 J'ai fait un peu la même chose pendant les audiences et en lisant les différents documents. On dit que GNL va avoir deux réservoirs de 100 000 litres de gaz naturel. À d'autres endroits, on dit qu'il va y en avoir trois. C'est super important. Ça peut vouloir dire qu'on passe de 400 passages à 600 passages. Le nombre de passages est important pour la protection du béluga.

360 Une autre question. On dit à certains endroits qu'on a 46 000 litres de diésel pour les génératrices. Plus loin, on dit qu'il y a 100 000 litres. 100 000 litres, 46 000 litres, la différence est de 52 000 litres. C'est l'équivalent du plus gros camion que vous voyez là-dessus. C'est vraiment énorme.

365 Alors, moi j'ai de la misère à comprendre. J'ai de la misère à comprendre aussi pourquoi la tuyauterie, qui est le maillon faible de pas mal tous les systèmes pétroliers parce que c'est elle qui fuie en général, c'est elle qui crée des sols contaminés, comment ça se fait qu'elle n'est pas décrite. Comment ça se fait qu'on décrit seulement les réservoirs de GNL et les torchères, mais pas les réservoirs de diésel pour groupes électrogènes, ni la tuyauterie?

370 Les combustibles fossiles polluent l'air, l'eau, les sols. Ils compromettent la possibilité de nos enfants et de nos petits-enfants de vivre dans un environnement sain. C'est important de ne pas contaminer les sols, parce que ça coûte vraiment très cher à les décontaminer.

375 On peut passer à la suivante.

380 Des urgences. On parlait de la quantité de diésel pour les groupes électrogènes, ça détermine l'autonomie du site, de l'usine, en cas de panne d'électricité. Le diésel sert à refroidir le GNL quand on n'a pas d'électricité pour le refroidir dans le processus. Si le GNL se réchauffe, il n'y a plus d'espace. Il prend plus d'espace, il devient gazeux, il redevient hautement inflammable, il peut déborder, ça cause des problèmes.

385 Dans l'étude d'impact, on dit qu'on a une autonomie de 24 heures, mais pendant les audiences, moi ce que j'ai entendu, c'était plus une autonomie de quelques jours, mais ce n'était pas très clair. Je pense que si on veut être conséquent, il faut une autonomie de minimum une semaine, dans un cas de verglas par exemple.

Autre chose, on a dit en audience que le méthanier devait pouvoir quitter le quai en 30 secondes, parce que c'est une question de sécurité. Très bien. Mais le méthanier a besoin d'un

390 remorqueur. Alors, ça veut dire que le remorqueur doit être là en tout temps pour pouvoir aider le
méthanier à quitter le quai en cas d'urgence?

395 Et si c'est l'hiver, ça veut dire qu'il va falloir un brise-glace aussi en même temps. Est-ce que
ça veut dire qu'on a trois capitaines qui sont là en tout temps, le capitaine du méthanier, du
remorqueur et du brise-glace, pendant 13 à 15 heures, pendant tout le chargement? Est-ce qu'on
n'a pas une pénurie de brise-glace au Québec?

400 Autre question, quand ça va se passer l'été et que le méthanier va devoir partir de façon
urgente, il va y avoir des bateaux de touristes, il va y avoir des kayaks, il va y avoir des voiliers. Qui
va avoir priorité? Ce n'est pas facile de changer la direction d'un aussi gros bateau.

Prochaine diapo s'il vous plaît.

405 J'ai été curieuse, je suis allée sur le site de Carbone boréal parce que je suis une de leurs
clientes et j'ai vu qu'il fallait planter 2.9 millions d'arbres ou payer 11 millions de dollars quand on
voulait compenser les gaz à effet de serre émis par le projet GNL, soit 420 000 tonnes de gaz à
effet de serre. C'est quand même beaucoup.

Prochaine diapo s'il vous plaît.

410 Je vous fais écouter un petit extrait.

ÉCOUTE DE L'EXTRAIT

415 Vous avez probablement deviné. C'est un béluga, mais je vous ai joué un tour. J'ai mis
quelque chose en première partie. On peut changer de diapo.

Oui, c'est R2-D2, notre robot sympathique de la Guerre des étoiles ou de Star Wars. Ça se
ressemble quand même pas mal.

420 Revenons à nos bélugas. J'aimerais vous dire que, en ce moment, je sors de ma zone de
confort. Je ne suis pas biologiste, mais j'ai une passion pour le Saguenay et les bélugas et les
autres mammifères marins.

425 Le canari de mers émet beaucoup d'ondes. C'est ce qui lui permet de localiser sa nourriture,
de localiser les obstacles et de communiquer. C'est comme s'il y a un petit radar intégré, un peu
comme une chauve-souris, mais en dessous de l'eau.

430

Quand il y a un gros bateau qui passe ou quand il y a beaucoup de bruits, il n'est plus capable de localiser sa nourriture, il n'est plus capable de localiser les obstacles et il n'est plus capable de communiquer. C'est un peu comme un sous-marin en panne d'instruments ou un R2-D2 déconnecté, j'imagine.

435

Prochaine diapo.

440

Il y a un grand pourcentage des bélugas morts, des carcasses, dont on ne connaît pas les causes de la mort. C'est à peu près 46% des bélugas dont on ne connaît pas la cause. Il y a beaucoup de choses qu'on ne connaît pas et il y a des recherches qui sont en cours en ce moment, Monsieur Chion de l'UQO, Monsieur Michaud du GREMM. Je pense que c'est essentiel d'attendre les résultats de ces recherches là avant d'accepter des nouvelles flottes de navires sur le Saguenay.

445

LE PRÉSIDENT :

Oui, Madame Letendre, on arrive au terme de votre droit de parole. Est-ce que c'est possible de conclure s'il vous plaît?

450

Mme ANNIE LETENDRE :

455

Oui. Je termine avec cette diapo-là. Je me suis amusée à mettre différents niveaux sonores sur une échelle de bruit. Le seuil de dérangement du béluga, c'est le même que notre seuil de douleur étonnamment. Et il y a énormément de bruits qui vont être dus au projet qui vont être beaucoup plus fort. Est-ce que ça veut dire qu'à chaque fois qu'il va y avoir ces bruits-là, on le force à jeuner, à foncer dans des obstacles et à arrêter de communiquer?

460

Moi je pense que c'est vraiment important de préserver les espèces. Il y a une diminution à travers le monde des espèces qui est quand même phénoménal et le béluga, c'est une espèce qui est importante pour le tourisme.

465

Alors je vous remercie de m'avoir écoutée.

LE PRÉSIDENT :

510 Oui, Monsieur Lord, nous entendons très bien. On comprend que c'est une présentation téléphonique.

M. DANIEL LORD :

515 Oui, j'ai des petits problèmes avec Teams. C'est ça quand on reste en campagne.

LE PRÉSIDENT :

Alors écoutez...

520 **M. DANIEL LORD :**

Donc bonjour, Messieurs les commissaires, est-ce que je peux commencer?

LE PRÉSIDENT :

525 Oui, juste un instant, Monsieur Lord, juste demander de parler un petit peu fort compte tenu là que le son n'est quand même pas idéal. Alors, comme convenu, 10 minutes. Nous vous écoutons.

530 **M. DANIEL LORD :**

535 D'accord. Donc, en premier lieu, je vais me permettre de faire une courte présentation de qui je suis. Je suis un résident de l'Anse-à-Pelletier à Saint-Fulgence. Puis l'Anse-à-Pelletier, c'est situé sur la rive nord du fjord du Saguenay, juste en face du terrain situé sur la rive sud où seraient construites l'usine de liquéfaction de gaz naturel et les installations portuaires. Ma conjointe et moi vivons le fjord depuis plus de 20 ans.

540 Avec tous les résidents de l'Anse-à-Pelletier, nous militons depuis 2013 contre la construction d'un nouveau terminal maritime sur la rive nord qui ne servirait qu'à répondre aux besoins de la minière Ariane Phosphate. Pour ce faire, nous avons créé un OSBL, l'association des propriétaires de l'Anse-à-Pelletier, mieux connue sous le nom de Collectif de l'Anse-à-Pelletier.

545 En 2015, le Collectif a été invité à siéger au comité consultatif citoyen mis en place par le promoteur GNL Québec pour l'usine de liquéfaction de gaz naturel. Les membres du collectif m'ont nommé comme leur représentant.

550 J'ai assisté à la majorité des rencontres de ce comité depuis le 29 septembre 2015, sinon toutes. J'estime donc connaître assez bien le projet puisque je l'ai vu évoluer de près depuis les cinq dernières années.

Vous comprendrez que la pandémie n'a pas permis de réunir l'assemblée générale de notre OSBL depuis plusieurs mois, donc le mémoire et cette présentation sont donc faits à titre personnel.

555 Allons au mémoire maintenant. Le projet Énergie Saguenay fait partie de ce que l'on appelle la catégorie des mauvais bons projets. Avant d'expliquer plus en détails cette apparente contradiction, je fournis dès maintenant ma conclusion. Ce projet de GNL doit être rejeté par le BAPE, pas seulement dans sa forme actuelle, mais dans toutes autres formes qu'il pourra prendre à l'avenir. Il n'y a ni présent ni avenir, pour ce projet d'une autre époque, d'un autre siècle.

560 Prendre une telle position envers un projet qui nous promet moult retombées économiques n'est pas évident de prime abord. En fait, il n'y a qu'une raison pour avoir utilisé le qualificatif « bon » dans la suite de mot mauvais bon projet.

565 Je reconnais que le projet semble faire du sens au plan des retombées économiques pour la région d'accueil, à la condition que la contribution en argents publics, c'est-à-dire le mien, le vôtre, ne viendra pas enjoliver indument les analyses financières pour un projet, dont les investisseurs, ne devraient relever que du secteur privé. On a le droit de rêver.

570 Les raisons pour qualifier ce projet de mauvais sont multiples aux yeux de plusieurs : sécurité des populations, impacts du bruit des méthaniers sur les mammifères marins, pollution visuelle du fjord du Saguenay, contribution de l'ensemble du projet à l'émission de gaz à effet de serre responsable du réchauffement climatique, et cætera.

575 Plusieurs groupes et personnes plus qualifiées que moi vont traiter de ces objets dans différents mémoires. Je ne les documenterai donc pas. Je vais plutôt insister sur la principale raison qui m'amène à émettre une conclusion de rejet aussi ferme que celle évoquée ci-haut, l'équité intergénérationnelle.

580 Depuis quelque temps, la génération née au 21^e siècle nous demande de réagir dès maintenant à l'enjeu des changements climatiques. Je vais utiliser trois exemples pour illustrer

585 cette affirmation. La manifestation monstre du 27 septembre 2019 dans les rues de Montréal énergisée par la jeune Suédoise Greta Thunberg. Des milliers de jeunes Québécois et Québécoises ont manifesté pour demander aux générations précédentes, incluant celle des baby-boomers - la mienne - d'agir rapidement pour permettre l'atteinte des cibles de réduction des gaz à effet de serre identifiées par le GIEC et autres instances internationales.

590 Deuxième exemple, l'action étudiante « Arrêtons GNL », un regroupement récent de nombreuses associations étudiantes qui ont comme objectifs de forcer le gouvernement du Québec à refuser le projet GNL Québec avec la crise climatique comme raison principale de leur action.

595 Troisième exemple, l'intervention du groupe Environnement Jeunesse qui vous a été faite lundi dernier.

L'enjeu intergénérationnel m'interpelle grandement. Je crois en l'idée que les générations qui m'ont précédé ont contribué à l'amélioration des conditions de vie de ma génération.

600 À l'époque, les défis étaient avant tout de nature sociale et économique. De nos jours, la dimension environnementale s'ajoute aux deux autres. J'oserais même dire qu'elle devient dominante tant les conséquences du changement climatique risquent d'impacter négativement les conditions de vie de générations nées au 21^e siècle.

605 Du moins, c'est ce que laisse entendre le GIEC dans ses derniers rapports. L'enjeu climatique mérite donc beaucoup d'attention de notre part, de votre part. Il devrait être l'enjeu dominant dans un cadre d'analyse comme celui du BAPE.

610 S'il est prouvé que le projet analysé contribue significativement à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, alors il devrait être rejeté dès l'étape présente sans considération pour les autres composantes de l'analyse, incluant la dimension économique.

615 Quand est-il pour le projet de GNL Québec? Si on ne prend que l'usine de liquéfaction, il est vrai que la contribution en gaz à effet de serre pourrait être considérée comme acceptable. Surtout si la compagnie trouve effectivement le moyen de compenser les émissions de l'usine.

620 Par contre, si on rajoute l'amont et l'aval, c'est-à-dire l'extraction majoritairement par fracturation hydraulique et le transport du gaz naturel vers l'usine de Saguenay, le portrait devient tout autre.

625 Dès lors, ce projet contribue significativement à la crise climatique. Quant à l'aval, soit le lieu d'utilisation, la compagnie prétend que son gaz naturel liquéfié va remplacer du charbon au site d'utilisation, sauf que la démonstration est loin d'être faite.

Le risque que le charbon remplacé soit tout simplement utilisé ailleurs, ce qu'on appelle l'effet additif, fait partie des possibilités tel qu'indiqué dans l'analyse du cycle de vie déposée par le promoteur.

630 Donc, la seule façon de s'en sortir pour le promoteur c'est de s'engager à compenser toutes les émissions potentielles de gaz à effet de serre de toute la chaîne de production et d'utilisation, ce qui apparaît difficilement réalisable à l'heure actuelle.

635 Pour contrer le plus possible le changement climatique, il faut agir dès maintenant. C'est ce que la très grande majorité des scientifiques nous disent. Le Québec a déjà commencé en ce sens en posant un certain nombre d'actions.

640 La prochaine devrait être de dire non au projet proposé par le promoteur. Ce serait un signal fort pour montrer aux générations montantes que nous sommes à leur écoute, que le Québec a compris que les modèles de développement économique basés sur l'exploitation de combustibles fossiles et générateurs de quantités importantes de gaz à effet de serre, ne sont plus les bienvenus chez nous.

645 Il nous faut le faire même si certaines conséquences économiques à court terme pour la région d'accueil font partie des possibilités.

650 Ce projet possède un défaut de naissance impossible à camoufler. Il se retrouve dans un secteur économique qui ne doit plus avoir d'avenir si l'on veut que les générations futures en aient un. C'est aussi simple que cela.

655 Je suis bien conscient que mon argumentation pour dire non au projet d'Énergie Saguenay de GNL Québec n'a rien de bien original. L'équité intergénérationnelle, c'est ça mon élément clé, sauf s'il est dit par un aîné, père de quatre enfants, grand-père de huit petits-enfants, c'est-à-dire solidaire d'une génération montante. Ce n'est peut-être pas original, mais c'est essentiel pour la suite du monde.

Et s'il me reste deux minutes, Monsieur le président. Me reste-t-il deux minutes?

660

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, vous avez encore trois minutes, Monsieur Lord.

665

M. DANIEL LORD :

Ah bien, merveilleux. C'est parce que j'aurais voulu joindre à mon mémoire et dans la présentation une caricature qui m'a solidement frappée. Elle est apparue au mois de mars ou avril sur la page Facebook de ma conjointe et malheureusement je l'ai égarée quelque part, mais je voudrais vous en faire une description rapide.

670

Imaginez une caricature avec deux vignettes, une vignette 2019 à gauche et une vignette 2020 à droite. Dans chacune des vignettes, les deux mêmes personnages. D'un côté, la jeunesse, qui pourrait représenter par exemple par Greta Thunberg ou tout autre Québécois ou Québécoise du même âge, et le deuxième personnage, un personnage d'une soixantaine d'années habitué au Forum de Davos représentant les générations en position de décision.

675

Dans la vignette de 2019, on voit la jeunesse qui dit à l'aîné : « S'il vous plaît, sauvez notre génération en posant des gestes concrets dès maintenant pour lutter contre les changements climatiques », avec un air dubitatif de la part de l'aîné.

680

Dans la vignette de 2020, l'aîné dit à la jeunesse : « S'il vous plaît, sauver notre génération en faisant les sacrifices qu'il faut pour limiter la propagation du nouveau virus. »

685

Voilà, moi cette simple caricature a fini de me convaincre que le projet de GNL Québec et de tout autre projet du même acabit ne doit pas voir le jour. Il nous faut commencer quelque part et je serais fier que la région, que le Québec dise : nous avons été des précurseurs dans le rejet de projets qui ont beaucoup trop d'impacts sur la question du réchauffement climatique.

690

Voilà, c'est tout. Je vous remercie de votre écoute.

LE PRÉSIDENT :

695

Merci de votre présentation, Monsieur Lord. Alors, pas de questions. Merci beaucoup de votre présentation, merci de votre contribution à nos travaux, Monsieur Lord. Alors, bonne fin de journée.

700 **M. DANIEL LORD :**

Merci, au revoir.

705 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

710 **M. TOMMY TREMBLAY**
Mme ALEXANDRA DUPÉRÉ
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU
SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (DM848)

715 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais maintenant Tommy Tremblay et Alexandra Dupéré. Alors Monsieur Tremblay...

720 **M. TOMMY TREMBLAY :**

... Bonjour, est-ce que vous m'entendez?

725 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, nous entendons, nous vous voyons. Alors, comme convenu, 10 minutes. La parole est à vous, la commission vous écoute.

730 **M. TOMMY TREMBLAY :**

Parfait. Donc, je me présente, Tommy Tremblay. Je suis directeur général du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean, aussi appelé CREDD. Donc, je suis accompagné par ma collègue Alexandre Dupéré qui est notre conseillère en environnement.

735 Donc, nous représentons CREDD, qui est un organisme à but non lucratif qui a été fondé en 1973. Nous agissons à titre d'interlocuteurs régionaux privilégiés auprès du gouvernement en matière de concertation, d'éducation et de promotion du développement durable.

740 Notre mission est de sensibiliser, concerter et mobiliser les acteurs de la collectivité pour la protection de l'environnement dans une perspective de développement durable au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

745 Le CREDD suit de près l'évolution de GNL Québec et a participé avec grand intérêt aux séances tenues en septembre dernier. Le CREDD présente aujourd'hui son mémoire et mentionne d'entrée de jeu que, tout comme les 15 autres conseils régionaux en environnement du Québec, nous nous opposons au projet regroupant l'usine de liquéfaction de GNL Québec et de toutes ses infrastructures.

750 Comme vous l'avez constaté à la lecture de notre mémoire, il est très exhaustif. Il aborde plusieurs enjeux environnementaux jugés incontournables. L'entièreté des 49 pages est appuyée par des références scientifiques solides qui, nous l'espérons, éclaira votre travail d'analyse.

755 Considérant le peu de temps que nous avons aujourd'hui, il nous est évidemment impossible de présenter l'entièreté de ces enjeux. Nous ferons donc un bref survol de son contenu afin de mettre en évidence nos principales préoccupations.

760 Tout d'abord, la justification du projet. Le CREDD remet en question la justification du projet. L'initiateur justifie la pertinence de son projet en avançant que le GNL produit conduirait à remplacer des sources d'énergie plus polluantes, telles que le charbon et le mazout, ce qui permettrait une diminution des émissions de GES.

765 Cependant, l'introduction d'une nouvelle source d'énergie sur le marché résulte la plupart du temps à une augmentation de la consommation. Ainsi, GNL mis en marché par le projet risque de s'ajouter à la consommation actuelle plutôt que de se substituer à celle déjà disponible.

770 Le CIRAIG, qui n'a pas voulu endosser le scénario avancé par le promoteur en ce qui concerne l'avenir du gaz naturel une fois sur le marché, a d'ailleurs expliqué qu'il est impossible de garantir la substitution du gaz naturel considérant le nombre élevé d'incertitudes et à l'effet d'un rebond possible.

Rappelons également qu'aucune clause contractuelle ne peut être ajoutée par GNL Québec afin de s'assurer que les clients utilisent bel et bien le gaz naturel en remplacement du charbon et du mazout.

775 Ainsi, on ne peut avoir aucune garantie des bénéfices promis par le promoteur concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre planétaire.

780 Le CREDD croit également que la temporalité du projet d'usine de liquéfaction de gaz naturel n'est pas compatible avec les différents scénarios de lutte aux changements climatiques.

L'Agence internationale de l'énergie prédit que dans un scénario visant à limiter les concentrations de CO₂ dans l'atmosphère à 450 PPM, la consommation de gaz naturel atteindrait un sommet à partir de 2030 pour ensuite connaître un déclin.

785 De plus, si la communauté internationale respecte les recommandations faites par le GIEC, la demande mondiale de gaz naturel devrait chuter dans les prochaines années jusqu'à devenir une source d'énergie marginale d'ici 2050.

790 Le CREDD s'inquiète également de l'impact cumulatif de nombreuses infrastructures qui devront être construites pour permettre l'opération du complexe de liquéfaction.

795 Malheureusement, puisque le projet a été morcelé, les différentes étapes de ce projet d'envergure ne sont pas considérées dans le cadre de la présente évaluation environnementale. Il n'est donc pas possible de retrouver un bilan complet des impacts des activités et infrastructures qui concernent directement le projet, soit l'extraction du gaz, son transport, le gazoduc, la construction des routes d'accès, la ligne électrique, le transport maritime et j'en passe.

800 Le CREDD est d'avis que les impacts cumulatifs des infrastructures existantes et prévues sont largement sous-estimés par le promoteur et que l'évaluation environnementale du projet GNL devrait les considérer.

Donc, je vais passer la parole à ma collègue Alexandra Dupéré.

805 **Mme ALEXANDRA DUPÉRE :**

Oui, merci. Les impacts des infrastructures connexes ne sont pas les seuls à avoir été oubliés par le promoteur. Il en est de même pour les impacts psychosociaux qui n'ont pas été considérés par GNL Québec dans son étude d'impact. Pourtant, les effets négatifs se font déjà ressentir tant au niveau individuel que collectif.

810 Considérant la contribution aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement des différents projets envisagés dans le Saguenay, dont celui de GNL Québec, l'occurrence des cas d'éco-anxiété risquent d'augmenter dans la population.

815

820 On assiste également à une polarisation du débat, ce qui risque de laisser des traces à long terme et d'affecter le tissu social des communautés. Malheureusement, comme une évaluation de ces impacts n'a pas été faite par le promoteur et que la Direction de la santé publique n'a pas été interpellée par la commission, il est impossible à l'heure actuelle de savoir quels sont les impacts réels et les risques associés à ces enjeux.

825 Le CREDD explique aussi dans son mémoire que le projet d'usine de liquéfaction et de gaz naturel est susceptible d'entraîner des effets négatifs sur les écosystèmes terrestres. En outre, le CREDD s'inquiète de la perte de milieux humides considérant que la séquence « éviter-minimiser-compenser » ne semble pas être respectée.

830 Nous craignons également que les impacts du projet sur la faune terrestre et les oiseaux, plus particulièrement sur les espèces à statut particulier, aient été sous-évalués considérant que les informations présentées par le promoteur étaient incomplètes.

835 Le CREDD s'inquiète aussi de l'impact du projet sur les changements climatiques puisque d'importantes émissions de gaz à effet de serre y seraient associées, et ce, tout au long du cycle de vie. C'est pourquoi il est primordial de tenir compte de toutes les émissions liées au projet, de l'extraction du gaz jusqu'à son utilisation.

840 Le bilan climatique du projet est difficile à prédire parce que le promoteur ne peut pas confirmer que son gaz remplacerait véritablement les produits pétroliers en Europe ou en Asie. Le scénario d'utilisation du gaz est incertain et un effet rebond est toujours possible.

De plus, de nombreuses études démontrent d'ailleurs que l'utilisation de gaz non conventionnels pour remplacer le charbon ne présenterait finalement aucun avantage environnemental, principalement à cause des fuites fugitives liées à l'extraction hydraulique.

845 Aucune réduction des émissions de GES ne peut donc être garantie et, dans le cas où il n'y aurait aucune substitution, on observerait une hausse globale des émissions de l'ordre de 40 millions de tonnes de GES par année. Alors que les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont encore loin d'être atteintes, il serait incohérent d'aller de l'avant avec ce projet qui vise la mise en marché de gaz d'origine fossile.

850 Et finalement, pour revenir rapidement sur les intentions de carboneutralité du promoteur, le CREDD soulève le fait que seul le complexe de liquéfaction serait carboneutre, ce qui représente moins de deux pour cent des émissions totales du cycle de vie du projet.

855

De plus, comme le plan de réduction et de compensation des émissions n'est pas encore défini, la carboneutralité du complexe est encore hypothétique.

860

Pour ces raisons, le CREDD est d'avis que cette intention du promoteur ne devrait pas être prise en compte dans l'évaluation du projet.

Je redonne maintenant la parole à monsieur Tremblay.

M. TOMMY TREMBLAY :

865

Oui. Finalement, j'aimerais aborder l'enjeu du transport maritime. Le CREDD s'inquiète de l'augmentation du transport maritime dans la rivière Saguenay et de ses impacts sur les écosystèmes aquatiques et les mammifères marins.

870

En effet, d'ici 2030, le trafic maritime pourrait atteindre un total de 1 200 transits par année, dont 400 seraient attribuables à GNL Québec. Cette augmentation affectera les écosystèmes aquatiques, principalement à cause de contaminations chimiques, de déversements, de collisions, de modifications sonores de l'environnement subaquatique.

875

Rappelons que ces navires devront traverser le parc marin Saint-Laurent et lequel est reconnu comme un habitat essentiel du béluga. Cette espèce à statut particulier est très fortement perturbée par de multiples facteurs environnementaux et anthropiques.

880

Les dérangements causés par la circulation des méthaniers de GNL Québec risquent d'accentuer cette menace, contrevenant par le fait même au Programme de rétablissement du béluga élaboré par le gouvernement du Canada en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*.

885

La circulation de méthaniers s'ajouterait aux perturbations déjà existantes, résultant en un effet cumulatif majeur qui risquerait de jouer un rôle crucial dans l'avenir de cette espèce. Ainsi, considérant que de nombreux inconnus persistent à ce sujet, que plusieurs études scientifiques sont en cours actuellement, le respect du principe de précautions est primordial.

890

Donc, en conclusion, depuis de nombreuses années, des citoyennes, des citoyens, le CREDD et plusieurs autres acteurs régionaux ont consacré d'importants efforts pour la réduction de la consommation d'énergie fossile. Il serait déplorable que tant de travail soit annulé par des projets comme celui de GNL Québec.

895 Le CREDD est convaincu que ce sont plutôt des projets qui contribuent à l'accélération de la transition énergétique qui devraient être priorités par la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

900 Le CREDD joint donc sa voix à celles des 160 scientifiques, 250 médecins, 40 économistes, 101 professeurs et chargés de cours de l'UQAC, 300 000 étudiants, 88 000 citoyens qui ont signé la pétition, et s'opposent aux projets regroupant l'usine de liquéfaction de gaz naturel, également toutes les infrastructures connexes.

Donc, merci beaucoup de nous avoir écoutés.

905 **LE PRÉSIDENT :**

Merci pour votre présentation.

LE COMMISSAIRE :

910

Alors, pas de questions. Bravo pour votre mémoire qui est touffu et complet.

LE PRÉSIDENT :

915 Alors, je vous remercie beaucoup de votre présentation et de votre contribution à nos travaux. Alors, je vous souhaite une bonne fin de journée.

M. TOMMY TREMBLAY :

920

Merci à vous.

LE PRÉSIDENT :

Merci encore.

925

Mme ALEXANDRA DUPÉRE :

Merci.

930

M. BRUNO TREMBLAY

935

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais maintenant, Monsieur Bruno Tremblay s'il vous plaît.

940

M. BRUNO TREMBLAY :

Oui, bonjour, Messieurs les commissaires. Bonjour à tous.

945

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Monsieur Tremblay.

M. BRUNO TREMBLAY :

950

Je me présente, vous m'entendez bien oui?

LE PRÉSIDENT :

955

Oui, écoutez, comme convenu, 10 minutes. La parole est à vous, la commission vous écoute.

M. BRUNO TREMBLAY :

960

Parfait, merci beaucoup. Je me présente, Bruno Tremblay, maire de la Ville de Saint-Honoré. Je présente un mémoire dont le conseil de ville est unanime.

965

La Ville de Saint-Honoré représente une population de plus de 6,000 citoyens avec une croissance démographique soutenue par une moyenne de 40 nouvelles constructions résidentielles annuellement.

970

La population de Saint-Honoré cohabite avec la mine Niobec, le seul producteur de Niobium en Amérique du nord, qui est en opération depuis près de 50 ans et ce à moins de 2,5 kilomètres du périmètre urbain. Qui fait travailler quand même 160 familles, dont 20% de Saint-Honoré et environ 80% de Saguenay et les environs.

975 La Ville bénéficie également sur son territoire d'un aéroport contrôlé et exploité par le
ministère des Transports du Québec, qui compte plus de 100 000 mouvements aériens
annuellement. Saint-Honoré se situe également à mi-chemin entre la Ville de Saguenay et la
destination nordique des Monts-Valin, et profite pleinement des retombées que provoquent
l'achalandage de cet important pôle touristique régional.

980 Les nouveaux arrivants à Saint-Honoré sont principalement des jeunes familles qui
viennent s'y établir, et la cohabitation avec l'environnement tant industriel que touristique se
porte très bien.

985 La Ville de Saint-Honoré est heureuse de prendre part au processus de consultation publique
mené par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement portant sur ce projet structurant pour
le développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

990 La Ville de Saint-Honoré souhaite appuyer le projet GNL Québec qui présente une véritable
occasion de diversification économique pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Québec en
entier. Il s'agit d'un projet porteur qui permettra au Québec de se positionner comme un joueur
mondial dans la lutte aux changements climatiques.

995 Au cours des deux dernières années, la Ville de Saint-Honoré a voté deux résolutions pour
appuyer les grands projets, dont celui de GNL Québec. Il s'agit d'une des premières villes au
Saguenay-Lac-Saint-Jean à l'avoir fait, et ses représentants sont toujours aussi convaincus de la
nécessité d'avoir ces grands projets ici en région.

1000 Le projet Énergie Saguenay, porté par GNL Québec, il s'agit du plus important projet
industriel de l'histoire du Québec représentant un investissement de neuf milliards de dollars
canadiens.

Un complexe industriel de liquéfaction de gaz naturel sur le site de Port Saguenay visé à
exporter 11 millions de tonnes de gaz liquéfié par an, à partir des sources d'approvisionnement de
l'Ouest canadien.

1005 Selon GNL Québec, il s'agirait de la toute première usine de GNL de cette taille au monde à
être alimentée en hydroélectricité, ce qui contribuerait à réduire de 84% les émissions de GES et de
façon significative les coûts d'exploitation comparés aux autres grandes usines de liquéfaction de
gaz naturel actuelles.

1010 **LECTURE DU MÉMOIRE DE VILLE SAINT-HONORÉ À PARTIR DE : « Ce projet vise à soutenir... (Haut de la page 4), jusqu'à la fin de la page 5.**

Merci beaucoup.

1015 **LE PRÉSIDENT :**

Merci de votre présentation Monsieur Tremblay. Pas de questions?

1020 **LE COMMISSAIRE :**

Pas de questions, merci, Monsieur Tremblay.

LE PRÉSIDENT :

1025 Merci beaucoup, Monsieur Tremblay, de votre présentation et de votre contribution à nos travaux. Alors, nous vous souhaitons une bonne fin de journée.

M. BRUNO TREMBLAY :

1030 Merci, au plaisir.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

1035

M. BRUNO TREMBLAY :

Merci, au revoir.

1040

Mme ALEXANDRA SICOTTE

LE PRÉSIDENT :

1045 Alors, j'inviterais maintenant Alexandra Sicotte s'il vous plaît.

Mme ALEXANDRA SICOTTE :

1050

Oui, bonjour.

LE PRÉSIDENT :

1055

Bonjour, Madame Sicotte.

Mme ALEXANDRA SICOTTE :

1060

Bonjour, est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

Oui, on comprend que c'est une présentation téléphonique?

1065

Mme ALEXANDRA SICOTTE :

Oui, malheureusement.

LE PRÉSIDENT :

1070

Alors écoutez, simplement peut-être faire l'effort de parler un petit peu plus fort qu'on puisse bien vous entendre. Alors, comme convenu, 10 minutes, la commission vous écoute.

Mme ALEXANDRA SICOTTE :

1075

Oui. Excellent. Donc, je suis citoyenne, étudiante, artiste, travailleuse culturelle et je m'intéresse aussi beaucoup à l'environnement depuis plusieurs années. Déjà au primaire, en 2004-2005, on parlait d'un monde qui allait brûler. Donc rendu là, j'ai commencé comme tout le monde à m'intéresser à l'environnement.

1080

Je me souviens aussi en fait d'une présentation en 2010 faite par Monsieur Jacques Chagnon et le député Sylvain Pagé à Mont-Tremblant dans les Laurentides. Ils étaient venus nous voir, en fait, pour nous vendre justement, dans ces années là, que le gaz de schiste était le gaz du futur. Puis nous au secondaire, ils nous avaient montré le film *Gasland* de Josh Fox, qui parle justement des dégâts environnementaux qui sont causés aux États-Unis par l'exploitation de gaz de schiste.

1085

1090 Puis, à la fin de la présentation, j'avais pu lui dire à quel point je doutais de la pertinence de ce type d'exploitation de gaz pour l'avenir. Bien évidemment, Monsieur Chagnon avait poliment ri au visage en me serrant la main en me disant : « Ne vous en faites pas, il n'y a pas vraiment de danger. C'est pour le mieux. Vous verrez, tout ira bien.»

1095 Heureusement, au Québec il n'y a pas eu d'exploitation, mais bien de l'exploration de gaz de schiste. Puis, ces énergies fossiles là, je trouve que ce sont de fausses bonnes idées pour transformer ou transposer des problématiques environnementales.

1100 Aussi, par rapport à, sur votre site en fait, la description du projet parle en fait, au court moyen terme, que le projet vise également à soutenir les efforts de lutte aux changements climatiques en Europe, en Asie et ailleurs dans le monde, en offrant une énergie qui substituerait une grande partie d'autres énergies plus polluantes, comme le charbon et le mazout.

1105 Donc, déjà là, le mot « offrir » est bien choisi considérant que, ne serait-ce Hydro-Québec ou encore les réglementations en place, donnent des tarifs préférentiels aux entreprises, ce qui est complètement contre-productif.

Aussi, Énergie Saguenay dit souvent que c'est un projet privé. Pourquoi dans ce cas-là le gouvernement pourrait, au niveau de l'argent public, financer cela, surtout qu'un des principaux points amené par GNL, c'est le charbon.

1110 Si on vérifie, en fait moi j'ai étudié au niveau de l'International Gaz Union, des documents de Shell, entre autres comme compagnie. Pour 2020, les projections/prédictions ainsi que l'IG, pardon, donc c'est ça, l'International Gaz Union, en fait à leur page 46 concernant le Canada, il est dit comme quoi qu'au niveau du sol canadien, c'est extrêmement difficile comparé aux États-Unis, ne serait-ce que par le type de territoire où est-ce que les installations de pipelines sont extrêmement coûteuses.

1120 Beaucoup de problématique aussi avec les territoires non cédés des Premières Nations qui s'opposent à ce genre de projet qui détruisent l'environnement, leurs propres ressources et qui ne peuvent pas profiter en fait de la nature qui est intrinsèquement liée à leur propre survie.

Puis, à cette page 46 là, ils disent très bien que le projet d'Énergie Saguenay n'est pas viable. En fait, il est marqué en anglais :

1125 « *Strong headwind of ardent anti-fossil fuel activism in Quebec makes it unlikely this project will go forward.* »

Et c'est la même chose pour plusieurs autres projets canadiens.

1130 Aussi, si on regarde *Gas Bubble*, qui est *Global Energy Monitor*, à la page 11, on peut constater qu'il y a plus de 15 projets de GNL qui sont arrêtés, annulés ou sans progrès depuis 2014 à aujourd'hui.

1135 Il y a aussi énormément de problématiques liées aux situations géopolitiques actuelles aussi par rapport, entre autres, à la Chine. Si vous avez regardé, il y a plus de 40 pays qui commencent en fait avoir différents types de cancellations de contrats, annulations d'ententes, à différents secteurs, pas juste dans les énergies fossiles.

1140 Aussi, le fait que l'investisseur principal de Berkshire Hathaway, Monsieur Buffett, en fait a retiré le principal investissement de quatre milliards.

1145 Puis aussi par rapport au coût des matériaux, les coûts de main-d'œuvre, les coûts d'exploitation. Considérant la pandémie actuelle puis la possibilité que ça se prolonge, il va y avoir sûrement des délais, aussi des augmentations de coûts. Donc c'est presque sûr que disons, le budget établi, va encore augmenter parce qu'il a augmenté en 2014, en 2015, 2017, 2018, et encore.

1150 Les chiffres ne sont pas sérieux à mon avis, puis il y a beaucoup, beaucoup trop de risques au niveau économique. Considérant aussi qu'il y a beaucoup d'informations qu'Énergie Saguenay semble ne pas être en mesure d'offrir.

1155 Ne serait-ce qu'en fait à leur page de présentation 22 à la figure 8, par rapport à l'usine de Woodfibre, qui dise qu'ils sont plus économiques que l'usine. L'usine aurait une moins grande production de GNL que celle d'Énergie Saguenay. Par contre, en 2017, c'était 149 765 tonnes environ, selon leur site Internet à eux, Woodfibre LNG.

1160 Donc, je ne vois pas pourquoi Énergie Saguenay serait moins polluante qu'eux, s'ils ont des chiffres plus élevés aussi.

1160 De plus, si on regarde en fait par rapport à l'U.S. Energy Information Administration, l'EIA, puis le rapport 2009 et leur projection, il est clairement inscrit au niveau de la Chine, en fait la consommation de charbon doit continuer d'augmenter jusqu'à 2050-2060. Ça, c'est garanti, malgré en plus l'utilisation de LNG, le gaz GNL aussi émet énormément plus de méthane.

1165

C'est entre autres ce qui est, pardonnez-moi, je veux juste retrouver le nom de l'administration en Californie, c'est gouvernemental, excusez-moi, je n'arrive pas à le retrouver. Oui, donc le MARAD en fait, ont fait une étude en 2018, puis, dans les études qui n'ont ni été niées par le gouvernement en Californie ni acceptées, en fait prouvent clairement malgré au niveau du méthane, il y a énormément d'émissions.

1170

Puis aussi, il y a l'accord, en fait l'Union européenne, qui rajoute des réglementations par rapport aux émissions de méthane. Ça, c'est seulement au niveau de la combustion et on ne parle même pas de toutes les fuites possibles durant la production et l'exploitation.

1175

Puis en fait, j'ai l'impression qu'Énergie Saguenay se fie sur des études de 2014-2016 qui n'ont comme pas été mises à jour et qui ne prennent pas en considération les enjeux actuels, que ce soit au niveau économique, au niveau des restrictions, au niveau aussi du plan.

1180

Donc, pour que ça soit viable, il faudrait que tous les pays, incluant la Chine, soient capables, ainsi que l'Inde parce que c'est la Chine et l'Inde qui vont continuer de consommer du charbon dépassé 2050.

1185

Je ne vois pas qu'est-ce qui peut fonctionner dans le fait que le charbon va continuer d'augmenter, de produire et de consommer, surtout que c'est la Chine elle-même qui produit et consomme son propre charbon même si elle importe et exporte bien sûr.

1190

Puis, j'ai l'impression seulement que vous ne comprenez pas que non veut dire non et je vous inviterais à regarder au niveau de la loi, au niveau des règlements de procédures du bureau public, donc Q-2, r. 45.1, l'article 41, vous avez le droit en fait de réinviter des gens ou des experts surtout, pour pouvoir mieux cerner les enjeux et les problématiques qui sont soulevés, qu'Énergie Saguenay n'arrive tout simplement pas à répondre.

1195

Puis aussi, il y a toute la considération des deux investisseurs, qui sont en Californie, avec qui le Québec est associé au Western Initiative Climate, qui est justement pour les marchés du carbone associés à la Californie, le Québec et la Nouvelle-Écosse.

1200

Donc, aussi, ce qui est important à savoir, c'est que présentement, on n'a pas la production totale au Canada pour pouvoir exporter le 11 millions de tonnes annuelles. Ce qui fait en sorte qu'il va falloir qu'il y ait plus de puits d'extraction de gaz de schiste, que ce soit au Québec ou au Canada.

1205 Et le cahier de l'information sur l'énergie de 2019-2020 démontre en outre qu'on est peut-être le 17^e pays à avoir des réserves mondiales prouvées de GNL. Par contre, on est le cinquième pays au monde à avoir des ressources mondiales de schiste techniquement récupérable.

1210 Ce qui veut dire qu'on va devoir exploiter extrêmement l'environnement, le territoire, pour pouvoir avoir vraiment une rentabilité dans ce projet-là. Ce qui fait que si on veut que ce projet-là fonctionne, il va falloir donner aussi l'accord à faire de l'exploitation de gaz de schiste en plus, ou sinon, de transformer celle des États-Unis ou d'autres pays.

1215 Puis, je ne vois pas en quoi d'augmenter la...

LE PRÉSIDENT :

Je vous invite à conclure.

1220 **Mme ALEXANDRA SICOTTE :**

1225 Donc, en conclusion en fait, même si j'étais pour, en fait au niveau économique, ce n'est vraiment pas viable parce que, au-delà de l'environnement, du social et des implications des enjeux environnementaux au niveau du monde, ce n'est pas vrai que ça va aider parce que justement, en fait, c'est, comment dire, désolée en fait, je fais juste vous dire qu'au niveau économique, si on regarde toutes les projections et les différents organismes gouvernementaux au Québec, au Canada, aux États-Unis et aussi indépendants, ça n'a aucun sens de pouvoir réaliser ce projet-là en pensant pouvoir faire de l'argent. Surtout qu'il va falloir détruire beaucoup d'environnement pour pouvoir avoir un minimum de revenu et rien n'est garanti.

1230 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vous remercie beaucoup de nous avoir présenté votre point de vue, votre opinion, dans le cadre de la consultation qui est en cours. Donc, merci de votre contribution à nos travaux.

1235 **Mme ALEXANDRA SICOTTE :**

En fait...

1240 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup et bonne fin de journée, Madame Sicotte.

Mme ALEXANDRA SICOTTE :

1245

... je tiens à dire en fait que tout comme... un instant, Monsieur, je tiens à dire que tout comme GNL, son projet est incomplet. Mon mémoire que je vous ai transmis est aussi incomplet. Le vrai totalise neuf pages. Donc merci, au revoir.

1250

LE PRÉSIDENT :

Merci de votre contribution à nos travaux, Madame Sicotte.

1255

M. LOUIS BIBAUD (DM1184)

LE PRÉSIDENT :

1260

Donc, j'inviterais maintenant monsieur Louis Bibaud, s'il vous plaît.

M. LOUIS BIBAUD :

1265

Oui, bonjour, Messieurs les commissaires, j'espère que vous m'entendez bien.

LE PRÉSIDENT :

1270

Nous vous entendons et nous vous voyons. Alors écoutez, comme convenu, 10 minutes de présentation. La commission vous écoute.

M. LOUIS BIBAUD :

1275

Merci beaucoup. Alors bonjour, mon nom est Louis Bibaud, je suis retraité et ex-conseiller syndical et avocat à la CSN. Je suis citoyen de Richelieu en Montérégie et c'est à ce titre que j'interviens.

Je ne suis pas un expert en la matière, c'est aussi en fonction des informations que j'ai dans les médias que je fais cette intervention. Je ne ferai donc pas un débat de chiffres devant vous.

1280

Je vous remercie de me permettre de m'exprimer relativement à ce projet, cet important projet, pour la région du Saguenay, mais aussi pour tout le Québec.

1285

J'estime que la recommandation que le BAPE fera relativement à ce projet est extrêmement importante pour l'avenir économique du Québec, mais aussi pour le sort de la lutte que toute l'humanité doit mener contre les changements climatiques.

1290

C'est pourquoi je demande aux commissaires du BAPE saisis de ce projet d'en évaluer les conséquences environnementales dans son ensemble et de ne pas saucissonner ce vaste projet de manière artificielle.

1295

À cause des conséquences extrêmement importantes en termes de potentielles émissions de gaz à effet de serre, il me semble incontournable que le BAPE tienne compte de toutes les émissions de GES démontrées scientifiquement qui seront occasionnées ou empêchées ou réduites par tout projet sur ses 25 années d'existence, et ce, tant en amont qu'en aval.

1300

Il semble même, selon les informations qui sont apparues hier dans Le Devoir, qu'il pourrait y avoir des émissions au niveau de l'extraction même au-delà des années d'existence du projet. Si effectivement c'est scientifiquement démontré, je crois que le BAPE devra en tenir compte.

1305

Je crois que nous commettrions une grave erreur de ne pas tenir compte d'une part très importante des émissions de GES occasionnées ou empêchées par la globalité du projet GNL Saguenay parce que leurs sources directes d'émissions seraient hors les frontières du Québec et ce, peu importe à quelle distance de notre territoire elles auraient lieu. Probablement que ce débat-là serait plus facile à faire si l'extraction se faisait à 100 kilomètres des frontières du Québec en Ontario, mais selon moi, ça ne change rien.

1310

Le Canada est un pays signataire des Accords de Paris visant la neutralisation des émissions massives de GES d'ici 2050. Cet accord comporte des engagements du Canada visant à entreprendre dès maintenant de diminuer les émissions globales de notre pays afin d'atteindre les objectifs déterminés par cet accord international. Le Québec fait aussi partie intégrante de cet accord, il en a même fait la promotion.

1315

J'estime donc que le BAPE doit évaluer la totalité de l'opérationnalisation de ce projet en fonction de sa compatibilité ou non avec ses engagements internationaux.

1320

La lutte aux changements climatiques passe donc par une réduction majeure et progressive des émissions de GES et seul le respect des engagements internationaux à tous les pays permettra à l'humanité et à sa civilisation d'éviter de s'aventurer dans un cycle climatique planétaire aux conséquences qui dépasseront de loin toutes nos compétences techniques. Voilà bien l'ultimatum que l'humanité s'est lancé à elle-même par les Accords de Paris.

1325 Comme citoyen du Québec, je m'attends donc à ce que le BAPE fasse ses recommandations au gouvernement du Québec en fonction des preuves scientifiques relatives à la totalité des émissions de GES occasionnées ou empêchées ou réduites sur l'ensemble du projet, de l'extraction à son lieu de consommation final, que son mode de transport se fasse par pipelines ou par méthaniers, le tout en passant bien sûr par sa production et ce, peu importe le lieu ou le territoire de l'activité issue de la même chaîne liée à ce projet.

1330 Car c'est cela la lutte aux changements climatiques, c'est à cela que nous convie la lutte aux changements climatiques comme société. Il s'agit d'une lutte planétaire à laquelle chaque pays, territoire, état ou province doit participer sinon elle échouera et ce sont nos enfants et petits-enfants qui entreront alors dans un monde gravement chaotique dont nous commençons à peine à percevoir le funeste horizon.

1335 Les actions de toutes nos composantes politiques et administratives doivent donc aller dans ce sens et c'est au premier chef que le BAPE, je crois, doit le faire. Et c'est aussi au premier chef que le Québec, comme le Canada, doit le faire.

1340 S'il y a un endroit sur terre où nous devons donner l'exemple au monde entier, c'est bien ici. Nous sommes parmi les sociétés les plus riches et aussi parmi celles qui émettent le plus de GES par habitant. Comme pourrions-nous convaincre d'autres nations de faire leur part essentielle de cet effort international sans précédent si nous ne faisons pas notre propre part ou pire, si nous augmentons nos émissions de GES.

1345 Bien sûr, grâce aux choix judicieux de développement énergétique de nos prédécesseurs, de nos ancêtres, de nos aînés, le Québec a la chance de partir de moins loin pour atteindre ses objectifs, mais il doit l'atteindre lui aussi et nous en sommes encore loin.

1350 Au surplus, le Québec doit apporter une contribution politique incontournable afin d'empêcher tout projet qui irait à l'encontre de l'atteinte des objectifs des Accords de Paris, surtout s'il passe par son territoire, que le projet soit lié ou non à une chaîne de production dont l'amont et l'aval se situent en dehors de son territoire.

1355 En ce sens, il est de la responsabilité du Québec, et donc du BAPE, de contribuer à prendre tous les moyens à sa disposition pour empêcher tout projet d'envergure qui serait susceptible d'augmenter de façon considérable les émissions de GES. Ces émissions dépassent les frontières, l'évaluation que le BAPE doit en faire doit également le faire.

1360

D'ailleurs, comme on vient de l'entendre, les promoteurs et les partisans du projet l'ont bien compris, en invoquant de prétendus bénéfices globaux par la substitution de la consommation de charbon ou de mazout par le gaz naturel ainsi exporté. Comme pour les GES issus de l'extraction, cela devra être démontré pour que vous en preniez compte.

1365

Bref, ça prendrait des contrats, ou des perspectives démontrées de tels contrats, où il sera prouvé que le gaz remplacera des sources énergétiques plus nocives pour le climat.

1370

Donc, seule une évaluation globale vous permettra de faire au gouvernement du Québec les recommandations appropriées en fonction de cette vitale lutte aux changements climatiques à laquelle tous les gouvernements de la planète se sont engagés. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

1375

Alors, merci pour votre présentation, Monsieur Bibaud. Alors, écoutez, on vous remercie beaucoup de votre contribution à nos travaux. Nous vous souhaitons une bonne fin de journée. Alors, merci beaucoup, Monsieur Bibaud.

LE COMMISSAIRE :

1380

Merci.

M. LOUIS BIBAUD :

1385

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1390

Alors la commission va prendre une pause de 15 minutes et reviendra pour reprendre ses travaux avec la présentation de nouveaux mémoires.

SUSPENSION ET REPRISE

1395

1400

M. GILLES BERGERON

LE PRÉSIDENT :

1405

Alors, la commission reprend ses travaux. J'inviterais maintenant monsieur Gilles Bergeron s'il vous plaît.

M. GILLES BERGERON :

1410

Bonjour, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1415

Bonjour, Monsieur Bergeron. Alors aucun lien de parenté, apparemment.

M. GILLES BERGERON :

1420

Aucune complicité, du moins par le nom.

LE PRÉSIDENT :

Alors, pas de conflits d'intérêts. C'est clair.

1425

M. GILLES BERGERON :

Absolument pas.

LE PRÉSIDENT :

1430

Alors écoutez, comme convenu, 10 minutes, nous vous cédon la parole. La commission vous écoute.

M. GILLES BERGERON :

1435

Merci, Monsieur le président, pour votre invitation. Merci également au support technique que j'ai obtenu de la part de votre personnel. Je suis économiste de formation. J'ai été professeur à

1440 l'Université du Québec à Chicoutimi pendant plus de 35 ans entre autres dans les programmes de maîtrise sur l'économie régionale, sur la gestion de projets. J'ai également été professeur à l'université et un professeur invité à Washington, Atlanta et également à Dakar et à Alexandrie.

1445 J'ai été impliqué aussi dans le développement de ma région à l'intérieur de différents projets, entre autres en termes de conseiller scientifique et membre du comité d'organisation du Sommet économique de 1984.

1450 Le président du Fonds régional de Solidarité et également vice-recteur administration et finance de l'UQAC et vice-président du conseil d'administration de l'hôpital de Chicoutimi. Donc, j'ai eu également l'occasion de connaître ma région de par l'intérieur des organismes qui sont des moteurs de développement.

1455 Comme tout professeur d'université, j'ai fait des recherches. J'ai présenté des communications scientifiques dans des colloques internationaux, plus spécifiquement sur le développement régional et j'ai été intéressé par des études d'impacts sur des projets économiques tels que, par exemple, la construction de l'usine d'Alma Alcan, projet d'agrandissement du port de Gros-Cacouna, mais ce sont des sujets un peu plus complexes comme la place de l'Université du Québec dans la région, la contribution par exemple de la Faculté de médecine dans le développement socioéconomique de leur territoire aussi.

1460 J'ai toujours été intéressé à faire le lien entre l'économie et l'environnement et je suis très, très sensible, très, très intéressé à la communication et à l'intérêt des jeunes par rapport aux changements climatiques. J'ai beaucoup de respect pour leur implication et j'espère leur donner une vision sur un meilleur jour du projet GNL Québec.

1465 Je suis au fait favorable à ce projet-là et j'espère que la commission fera des recommandations qui sont favorables.

1470 Premièrement, je suis favorable parce que ce projet-là, il reçoit un accueil favorable de la part de la région, de la part des élus, de la part des travailleurs, de la part du milieu des affaires. Et j'estime que dans le concept d'acceptabilité sociale d'un projet, les partenaires de la région ont un rôle primordial parce que ce sont ceux qui sont les plus touchés par le projet, ses avantages et également, ses inconvénients.

1475 Je suis également favorable au projet parce que je fais confiance à la commission pour être en mesure de faire les recommandations appropriées, pour réconcilier les exigences du projet avec les exigences de protection du fjord et de protection des bélugas.

1480 J'ai écouté attentivement les questions qui ont été soulevées à la commission et je pense que le principe de précaution a été bien respecté. On a cherché à bien connaître les risques du projet pour identifier, en quelque sorte, les approches pour minimiser ces risques-là et pour faire face à des conséquences si jamais il y en avait. Et donc, je pense que la commission pourra faire des recommandations pour réconcilier ce qui m'apparaît deux préoccupations importantes.

1485 Je suis tout à fait opposé cependant à la proposition de moratoire sur l'augmentation du trafic maritime sur le Saguenay pour une période de deux ans et j'espère que la commission ne fera pas cette recommandation. Et je suis tout à fait défavorable pour deux raisons.

1490 D'abord, les conséquences économiques. Je pense qu'on met en péril la capacité des projets de trouver le financement approprié et pour leur développement et c'est un risque que ces projets-là ne puissent pas se réaliser. Je pense aussi que sur le plan politique, il y a un risque important. Le gouvernement du Québec - qui vient d'approuver deux projets comme BlackRock et Ariane Phosphate - se verrait dans la situation de remettre à plus tard ces projets-là alors qu'ils viennent à peine d'être approuvés.

1495 Alors, je pense que pour ces deux raisons-là et même le BAPE aussi qui a déjà fait des recommandations par rapport à ce projet-là, je verrais mal que ces recommandations-là soient annulées dans le contexte présent.

1500 Je suis favorable au projet parce que j'estime qu'il n'a aucun impact négatif sur le bilan québécois des gaz à effet de serre et c'est d'abord sur le bilan québécois des gaz à effet de serre que je pense qu'on doit cibler notre attention et que la commission doit cibler les recommandations au gouvernement du Québec.

1505 Pourquoi? Parce que le Québec doit faire sa part dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques. On doit le faire dans le cadre des ententes qui ont été prises dans l'Accord de Paris et pour la mesure de ses gaz à effet de serre et chaque pays est responsable des gaz à effet qui sont émis sur son territoire.

1510 Il y a des émissions directes sur le territoire québécois, mais comme à la fois le promoteur s'est engagé à être carboneutre et que la législation d'ailleurs du Québec oblige ce projet-là à acheter finalement des crédits carbone si le projet a des émissions, l'impact sur le bilan québécois est un impact nul.

1515 Je suis également favorable parce que lorsqu'on utilise les données du cycle de vie du CIRAIG et lorsqu'on regarde également les hypothèses de marché de la part, finalement, du promoteur, on réalise que l'impact est positif sur le bilan mondial.

1520 Je sais que c'est un sujet la place du gaz à effet de serre dans les changements climatiques, c'est un sujet très controversé, mais je pense que ce sont les pays qui vont définitivement décider de leur place compte tenu de leurs engagements dans la lutte aux gaz à effet de serre et de son prix dans l'Accord de Paris et également, dans le (inaudible) qu'ils vont décider de faire là-dessus, et les bilans et les effets positifs et négatifs vont être inclus dans leur bilan.

1525 Je suis favorable au projet parce qu'il y a un impact positif sur l'économie du Québec. En terme d'emplois bien sûr, mais je signalerai aussi en termes de finance publique. On parle de autour de 150 millions pour la construction et de 100 millions par années pour les 25 années du projet de réalisation.

1530 Je n'insiste pas beaucoup là-dessus parce que je veux insister davantage sur la contribution du projet au développement de la région.

1535 C'est une région qui en a grandement besoin et la contribution, elle va se faire sous forme d'emplois directs à l'occasion finalement des opérations du projet, on parle de 300 emplois. Et je vous suggérais, Monsieur le président, que si le siège social on demandait au promoteur de mettre le siège social du projet dans la région, ça contribuerait également à la fois à accroître les emplois du projet et ça contribuerait à assurer une meilleure image du projet et un meilleur arrimage du projet avec la région.

1540 Je suis favorable au projet aussi parce qu'il y a des opportunités d'affaires importantes pour les entreprises de la région et également bien sûr, ça va générer des impacts sur le marché local parce qu'il va y avoir des effets d'entraînement des dépenses qui vont se faire dans la région.

1545 Ce projet-là est compatible avec la trajectoire de développement économique de la région des 40 dernières années. J'ai mis en annexe de mon mémoire, j'ai essayé de l'expliquer de façon un peu plus détaillée et j'ai mis en annexe quelques textes que j'ai publiés et qui permettent de faire le lien avec la trajectoire des 40 dernières années.

1550 Nous sommes une région où on a été capable de contrer la baisse des emplois dans les grandes entreprises, modernisation destructive d'emplois, par une dynamique locale très, très, très, très entreprenante au niveau de la création de petites entreprises, au niveau de la diversification économique, au niveau de l'économie sociale.

1555 Mais ces projets-là, Monsieur le président, ils n'ont pas été en mesure de permettre à la région de suivre le rythme de création d'emplois au Québec et le rythme également d'augmentation de population en âge de travailler. Je ne voudrais pas utiliser trop de chiffres, Monsieur le président, mais quelques-uns utiles et très, très, très étayés.

1560 Alors, quand on compare la situation de création d'emplois dans la région sur une période de 2001-2013, donc c'est une période de 13 ans, on n'est pas quelque part dans un moment très, très, très précis. C'est une longue période. Il s'est créé 564 emplois dans la région pendant cette période-là. Mais si on avait voulu suivre le rythme de création des emplois au Québec, il aurait fallu créer 1 032 emplois de plus par an durant cette période-là.

1565 Sur le plan de l'augmentation de la population en âge de travailler, il y a eu 185 personnes seulement d'augmentation par an de la population en âge de travailler dans la région. Mais si on avait voulu suivre le rythme moyen du Québec, il aurait fallu avoir 2 053 personnes de plus dans la région par an durant cette période-là.

1570 Alors, on réalise avec ces chiffres-là, Monsieur le président, que le taux de chômage dans la région, qui est comparable à celui du Québec, il ne s'explique pas par la dynamique de la région, mais il s'explique essentiellement par une sous-performance démographique. Et cette sous-performance-là démographique, elle a des impacts sur - à long terme - sur le tissu institutionnel de la région.

1575 Plus difficile, pour l'université régionale de créer et de développer des programmes de deuxième et troisième cycles. Plus difficile pour l'hôpital régional de conserver des supers spécialités qui sont essentielles pour la qualité de vie dans la région. Plus difficile pour les cégeps de la région de maintenir la diversité de leurs programmes. Plus difficile aussi pour la Ville de Saguenay de financer, finalement, son budget, même si on doit payer des taxes plus élevées pour les entreprises et pour les résidences de la région parce qu'effectivement, la base économique de taxation se développe moins rapidement que dans les grandes villes.

1585 Alors, Monsieur le président, ce projet-là me semble tout à fait pertinent pour apporter une contribution au développement de la région et il se situe dans la dynamique de la présence des grandes entreprises liés avec les petites entreprises et le tissu industriel de la région, les petites et moyennes entreprises et très lié à l'activité des grandes entreprises au niveau des équipementiers, au niveau des entreprises de supers projets.

1590

1595

Mais ça laisse la place aussi et j'espère qu'il va y avoir d'autres projets dans la perspective de développement primaire de la région et le projet GNL Québec ne m'apparaît pas incompatible avec ça.

Il y a, dans la région...

1600

LE PRÉSIDENT :

Je vous inviterais à conclure s'il vous plaît, Monsieur Bergeron.

1605

M. GILLES BERGERON :

Je termine, Monsieur le président, simplement en vous disant que le taux d'emplois dans la région est un des plus faibles au Québec, moins que cinq pour cent comme tel. Donc, il y a plus de main-d'œuvre disponible dans la région et je pense que si on fait les accords appropriés, et je souhaite que vous le recommandiez très fortement, il faudrait mettre en place un programme de formation de main-d'œuvre absolument dynamique pour l'ensemble des entreprises de la région et on pourrait trouver à la fois la main-d'œuvre appropriée pour répondre au développement de l'entreprise et à celui de la région. Merci, Monsieur le président.

1610

LE PRÉSIDENT :

1615

Alors, je vous remercie beaucoup de votre présentation, Monsieur Bergeron. Monsieur Pilotto?

LE COMMISSAIRE :

1620

Oui. Monsieur Bergeron, dans votre mémoire, en annexe de votre mémoire, vous avez mis plusieurs articles de journaux que vous avez commis au cours de derniers mois concernant ce projet-là, entre autres, vous abordez dans un de ces articles-là tout le débat autour du tarif préférentiel qui serait octroyé au promoteur pour l'opération de son usine. Avez-vous quelque chose à ajouter là-dessus?

1625

M. GILLES BERGERON :

Bien effectivement, j'ai suivi le débat au cours de la dernière année et lorsqu'il y avait une parution finalement d'un article ou qui se faisait, bien je le commentais de cette façon-là. Et

1630 effectivement, l'IRIS avait fait un travail dans ce sens-là en montrant qu'effectivement, on pouvait
considérer que les tarifs préférentiels d'Hydro-Québec étaient une subvention à l'entreprise.

1635 Mais, Monsieur le président, j'ai déjà comme vous fait les études des impacts et je sais que
ce n'est pas un impact sur le projet, mais c'est un impact qui vient à la politique de développement
économique du Québec. Et que, à ce moment-là, si cette énergie-là n'était pas utilisée pour le
projet, elle serait utilisée pour d'autres projets ou encore, elle serait vendue à des Américains avec
un impact moins élevé sur le développement de la région.

1640 Donc, ça ne peut pas être considéré. Et les gens qui pensaient à l'occasion qu'on pourrait
profiter de cet argent-là pour développer d'autres projets, ce n'est pas de l'argent, c'est
effectivement un revenu supplémentaire dont se prive le gouvernement du Québec pour stimuler
l'économie du Québec.

1645 Et le projet GNL Québec rentre directement dans cette volonté du gouvernement actuel, et
du gouvernement précédent, de développer l'économie québécoise et la contribution à l'économie
québécoise.

LE COMMISSAIRE :

1650 Merci. Également, j'aimerais vous entendre sur, il y a eu quelques critiques qui ont été
formulées. On en entendu ça à plusieurs reprises, notamment dans la première partie des
audiences, quant à la provenance des fonds qui serviraient à financer ce projet-là. On a évoqué les
paradis fiscaux. J'aimerais ça vous entendre là-dessus, sur la dynamique de financement d'un tel
projet au Québec.

1655 **M. GILLES BERGERON :**

1660 Bon, la dynamique de financement, c'est un projet qui demande un financement très, très
important. On parle de plusieurs milliards de dollars, neuf milliards et probablement quatre milliards
supplémentaires, pour la continuité du projet.

1665 Ce financement-là, la première phase du financement n'est pas nécessairement disponible
au Québec. Effectivement, les premiers promoteurs sont des financiers américains. Il va y avoir
actuellement une deuxième phase de financement du projet pour recueillir des fonds
supplémentaires et il va possiblement y avoir une troisième phase. Comme tous ces grands
projets-là, ils vont par cycle de financement.

1670 J'ai suivi assez de près parce que j'ai été également sur le comité de placement du réseau
UQ et on avait des placements d'un milliard de dollars et on regardait parfois ce genre de projets-
là. Donc, il y a deux ou trois rondes de financement et la première est le financement qui vient de
quelques promoteurs privés. Ils sont à la recherche de financement supplémentaire. C'est clair
1675 qu'une partie de ce financement-là va venir également des États-Unis, possiblement une partie va
venir du Québec.

Les retombées économiques pour le Québec demeurent positives parce qu'on le voit
comme tel, je parlais de 100 millions par année.

1680 Je suis un partisan d'une fiscalité internationale différente. Mais ça, il faut des ententes entre
les pays et j'espère qu'on va y arriver. Mais actuellement, il y a une partie des profits qui vont aller
à l'extérieur du Québec dans la mesure où on va investir dans ce projet-là, on va recruter une
partie, mais effectivement, c'est un projet qui vient de l'extérieur.

1685 J'aurais bien sûr souhaité qu'il soit financé par des capitaux québécois. J'espère qu'il va y
avoir des capitaux québécois qui vont être partisans, mais pour le moment, je laisserais la Caisse
de dépôt décider si elle prend des intérêts dans ce type de placement là.

1690 Mais je ne recommanderais pas au gouvernement du Québec d'investir parce que dans ce
projet-là, ce n'est pas nécessaire son rôle. Sauf si c'est bien sûr, d'aider au développement de
certaines études qui vont être nécessaires pour le financement du projet.

LE COMMISSAIRE :

1695 Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

1700 Alors, je vous remercie beaucoup, Monsieur Bergeron, de nous avoir partagé votre opinion
sur le projet. Alors, nous vous souhaitons une bonne fin de journée. Alors, je vous remercie.

M. GILLES BERGERON :

1705 Merci, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

1710

Alors, on m'informe que l'équipe technique a de la difficulté à rejoindre les prochains intervenants. Alors la commission va faire une courte pause de quelques minutes le temps de s'assurer de la présence des prochains intervenants. Alors, je vous remercie.

1715

SUSPENSION ET REPRISE

Mme ANNE POTIER

1720

LE PRÉSIDENT :

Alors, la commission a pu rejoindre une intervenante. Alors, j'inviterais maintenant madame Anne Potier s'il vous plaît.

1725

Mme ANNE POTIER :

Oui, oui bonjour.

1730

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, Madame Potier.

Mme ANNE POTIER :

1735

Excusez-moi, vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

1740

Très bien, Madame.

Mme ANNE POTIER :

1745

Bonjour, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

1750 Alors écoutez, tel que convenu, 10 minutes, la commission vous écoute.

Mme ANNE POTIER :

1755 O.K. Alors, bien je vais donner tous les éléments que j'ai recueillis contre le projet GNL. Bon, d'une façon générale, il y a une non-acceptabilité apparente, en tout cas il y a une bonne partie, là des scientifiques, des universitaires et même une partie de la population québécoise qui, c'est ça, une non-acceptabilité du projet.

1760 Alors, les promoteurs du projet répètent que l'exportation de gaz naturel liquéfié permettrait de réduire l'utilisation du charbon dans le monde et donc, les émissions de gaz à effet de serre. Ces affirmations sont apparemment impossibles pour l'instant à vérifier de façon indépendante.

1765 J'ai, entre autres, touché pas mal d'articles, pas mal de trucs. Au 23 septembre, dans un article du Devoir, on disait que pour l'instant, il n'y avait aucun acheteur potentiel qui était actuellement connu et de contrat signé.

1770 Alors, quand il y aurait des signatures de contrats, est-ce que l'entreprise pourrait imposer une clause contractuelle aux acheteurs de gaz naturel pour s'assurer qu'il servirait bien à remplacer des sources énergétiques qui émettent davantage de GES. Parce que c'est ce qu'ils disent en fait, c'est comme ça qu'ils présentent le projet, qu'ils essaient de justifier le projet, que GNL essaie de justifier le projet.

1775 Or, en fait, ils le disent eux-mêmes que d'un point de vue contractuel, il est difficile d'avoir ce type de clause à l'intérieur d'un contrat. Donc déjà, on ne peut pas s'assurer que ça serait bien, comment dire, formulé de cette façon-là et qu'on s'assurait que c'est bien dans cet objectif que le gaz naturel liquéfié serait vendu, on va dire.

1780 Les impacts climatiques sont très difficiles à anticiper selon des avis d'experts du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Donc, en fait, ce qui s'avère, c'est que le projet, potentiellement, pourrait contribuer à une possible réduction d'émission de GES à l'échelle planétaire, si le gaz naturel liquéfié produit, lorsqu'il est exporté, remplace bien d'autres combustibles fossiles qui émettent plus de GES. Ou alors, au contraire, il pourrait faire augmenter les émissions globales de GES s'il remplaçait des énergies renouvelables.

1785

Donc, l'un dans l'autre, il demeure vraiment des incertitudes sur l'utilisation finale de ce gaz, mais aussi sur les possibilités réelles qu'il remplace des sources d'énergies plus polluantes.

1790 Est-ce que je parle trop vite? Est-ce que ça va?

LE PRÉSIDENT :

Non, ça va très bien.

1795

Mme ANNE POTIER :

Allo?

1800

LE PRÉSIDENT :

Nous vous entendons très bien.

Mme ANNE POTIER :

1805

Ça va? Oui, je sais que je parle beaucoup, beaucoup. J'essaie de tout dire ce que j'avais à dire en cinq minutes. Il me reste encore du temps?

LE PRÉSIDENT :

1810

Oui, Madame, vous avez encore sept minutes à votre présentation et nous vous entendons très bien.

Mme ANNE POTIER :

1815

D'accord, O.K., bon. Alors, en fait, le projet GNL au départ, d'abord, c'est un projet, c'est une compagnie privée, ce n'est pas une compagnie gouvernementale. Donc, c'est une compagnie privée qui, comme toute compagnie privée, elle n'a pas été conçue pour des objectifs environnementaux même si c'est ce qu'ils essaient de faire passer comme information. Ça n'a pas été conçu pour ça, ça a été conçu pour une compagnie qui veut faire des profits financiers. Ce qui est correct en soi, mais bon, c'est ça. Voilà.

1820

Alors, d'un point de vue plus, je ne sais pas, plus technique on va dire, c'est un gaz qui est issu de la fracturation hydraulique, enfin, d'après ce que j'ai compris, je ne suis pas scientifique du

1825 tout puis je ne connais pas, mais bon, je me suis un peu penchée dessus, c'est ce qui ressort quand même. C'est un procédé qui est controversé pour plusieurs raisons.

1830 D'abord, je pense que ça utilise énormément d'eau. Il y a des impacts sur le paysage, il y a des risques de fuites de méthane au moment de l'extraction jusqu'au moment de la consommation.

Il y a une contamination potentielle des nappes phréatiques, la non-durabilité du processus, l'instabilité des sols. Ce gaz liquéfié sera chargé dans des supers méthaniers qui passeront dans le fjord du Saguenay à travers la zone nationale de conservation naturelle et le fleuve Saint-Laurent.

1835 Ce gaz naturel est composé de méthane, ce qui est en soi un gaz à effet de serre qui a un potentiel de réchauffement climatique extrêmement élevé, encore plus élevé que le CO₂. Donc, à divers stades de la production jusqu'à l'exportation jusqu'à la consommation, il y a une production de GES de toute façon qui est énorme.

1840 Donc, à l'échelle du Québec et même à l'échelle du Canada et du monde, si on replace le Québec, avec un projet comme ça, c'est un risque avéré de rater la cible de réduction de CO₂ et de GES produits par la Québec.

1845 Or, c'est une cible qui est incontournable, normalement elle est préconisée par tous les scientifiques. Le GIEC l'a bien, je veux dire c'est connu, que si on continue avec des projets comme ça, on va rater notre cible. Alors, on va rater notre cible et donc on met péril non seulement notre crédibilité au niveau environnemental, mais on met en péril la planète tout simplement.

1850 Donc, c'est très grave, c'est vraiment grave et on ne peut plus se permettre à notre époque, en ce moment, avec tout ce qu'on connaît sur le réchauffement climatique, on ne peut plus se permettre d'avoir des projets comme ça qui participent potentiellement au réchauffement climatique.

1855 Ensuite, il y a évidemment les espèces en périls dans le golfe du Saint-Laurent. Les bélugas tout ça. C'est important aussi, ça fait partie de l'équilibre, l'équilibre environnemental, l'équilibre des espèces. Donc, les espèces sont menacées, l'être humain en tant qu'espèce aussi est menacé.

1860 Alors, il y a aussi les communautés locales, les autochtones, qui peuvent être affectées tout au long du processus sur les terres sur lesquels il y a le gazoduc et le GNL. C'est deux choses différentes, mais qui sont viables l'une en fonction de l'autre quoi.

Alors, est-ce que je continue ?

1865 **LE PRÉSIDENT :**

Il vous reste encore trois minutes, Madame Potier.

1870 **Mme ANNE POTIER :**

Il me reste encore trois minutes, est-ce que je peux présenter des pistes de solutions?

LE PRÉSIDENT :

1875 En trois minutes, vous avez pleinement le droit de nous présenter des pistes de solution dans les trois minutes qui vous sont imparties, Madame.

Mme ANNE POTIER :

1880 O.K. Alors, si on compare avec le projet Énergitech qui avait, on s'est battus cet hiver, j'ai fait partie des gens, des organismes, qui se sont battus contre le projet Tech, le projet Tech c'était une compagnie privée aussi, comme GNL, qui était soutenue par le gouvernement fédéral, qui devait enfin, mais qui était privé, mais qui devait créer des milliers d'emplois comme GNL est censé créer 6 000 emplois.

1885 Enfin bon, qui apparaissait comme indispensable, mais qui finalement a été abandonné pour cause, bon à cause de la situation de la chute du prix du carburant, mais aussi avec la non-acceptabilité sociale. Et on se rend compte qu'un projet comme ça, comme Tech, bien on l'abandonne et puis la vie continue. C'est faisable de continuer, c'est faisable de faire autrement.

1890 Donc, un projet comme GNL, on peut faire autrement, on peut aussi se référer à la façon dont on gère la situation par rapport à la pandémie en ce moment. C'est-à-dire qu'on trouve des solutions qui remplacent des projets dangereux comme celui de GNL.

1895 Alors, moi je ne suis pas scientifique, mais il y a des pistes comme le biocarburant de deuxième génération. On peut prendre des exemples comme la compagnie Enerkem qui produit de l'éthanol en utilisant des déchets non recyclables ou compostables.

1900 Donc, qui a plusieurs avantages incluant le fait qu'on utilise des matières premières qui sinon, produirait du méthane lors de l'enfouissement ou de l'incinération, les déchets non recyclables ou compostables. Et donc, on réduit la production de GES puisque c'est ça et on produit, donc, un carburant qui demande encore... je pense que tous ces projets-là demandent

1905 encore, à être développés. Et en développant des projets comme ça, peut-être même en construisant, en développant et construisant des usines comme de type Enerkem et peut-être des usines d'État comme des sociétés d'État, comme Hydro-Québec, ce qui rapporte au Québec et qui créé des emplois. On pourrait développer des projets de ce type-là, les biocarburants par exemple.

1910 C'est ça, donc il y a toutes sortes de techniques en utilisant aussi des plastiques non recyclables avec la pyrolyse, en transformant aussi en carburant. Il y a beaucoup de choses comme ça qui sont possibles, qui ne sont pas encore assez développées et qui peuvent remplacer des projets comme GNL et générer des profits pour le Québec et des emplois également puisque c'est (inaudible) et qui peuvent produire aussi du carburant parce qu'on a besoin de carburant.

1915 Après, évidemment, il y a aussi toujours la question de réduire notre consommation de carburant, mais je ne veux pas trop non plus aller dans cette direction parce que c'est important, mais ce n'est pas par rapport à GNL. On va se limiter à la production de carburant puisque c'est de ça dont il s'agit.

1920 Cette production de carburant aussi de GNL, elle est destinée, d'après ce que j'ai compris, exclusivement à l'exportation. Alors c'est ça, l'exportation elle-même ça génère le ... oui? Allo?

LE PRÉSIDENT :

1925 Oui, alors écoutez, est-ce que c'est votre conclusion, Madame Pothier?

Mme ANNE POTIER :

1930 Oui. Ma conclusion c'est qu'un projet comme cela est bien trop dangereux pour l'environnement, par rapport au réchauffement climatique, et il y a des façons de faire autrement pour que le Québec en tire du profit et garde sa crédibilité au niveau environnementale. Voilà.

LE PRÉSIDENT :

1935 Alors, je vous remercie beaucoup d'avoir manifesté votre opinion devant la commission, Madame Potier. Merci beaucoup d'avoir contribué à nos travaux. Alors, nous vous souhaitons une bonne fin de journée

Mme ANNE POTIER :

1940 Bien, c'est moi qui vous remercie infiniment de m'avoir donné la parole.

LE PRÉSIDENT :

1945 Au plaisir, Madame Potier.

Mme ANNE POTIER :

1950 Merci, Monsieur. Merci, merci.

LE PRÉSIDENT :

1955 Alors, la commission va prendre une courte pause de quelques minutes le temps de s'assurer de la présence des personnes qui étaient prévues en présentation.

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

1960 **LE PRÉSIDENT :**

1965 Alors, la commission reprend ses travaux, mais compte tenu du désistement des personnes qui étaient prévues à l'horaire cet après-midi, malheureusement, la commission est dans l'obligation de suspendre ses travaux jusqu'à 19 heures ce soir, pour reprendre à nouveau avec les intervenants qui vont venir nous présenter leurs mémoires.

1970 Alors, la commission se désole que les gens qui étaient prévus à l'horaire se soient désistés sans en aviser préalablement. Alors, malheureusement, la commission va suspendre ses travaux jusqu'à 19 heures. Alors, je vous remercie.

AJOURNEMENT

1975

1980

1985

1990

Je soussignée, CINDY LAVERTU, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen de la sténotypie, par visioconférence et selon la qualité de celle-ci, le tout selon la loi.

1995

ET J'AI SIGNÉ :

2000

Cindy Lavertu

Cindy Lavertu, s.o.